



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du 29 avril 2019**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 29 avril 2019, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 19 avril 2019 et affichée le 19 avril 2019. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC
M. Daniel BEZARD
Mme Marie-Christine BAUDOUIN
M. Gérard SANTOSUOSSO
M. Yvon BEUCHON
M. Patrick BARNIER
Mme Bernadette GOIN
Mme Corinne SUPLIE
M. Daniel GRAVELET
M. Robert HUCHINS
M. Denis POYET
M. Bernard BILLOT
Mme Catherine VIAU
M. Philippe MERCIER
M. Jean-Louis SALAK
M. Martial REBEYROL

Président,
1^{er} Vice-Président,
2^e Vice-Présidente,
3^e Vice-Président,
4^e Vice-Président,
5^e Vice-Président,
6^e Vice-Présidente,
7^e Vice-Présidente,
8^e Vice-Président,
10^e Vice-Président,
11^e Vice-Président,
12^e Vice-Président,
14^e Vice-Présidente,
2^e Membre du Bureau,
3^e Membre du Bureau,
Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Étaient excusés :

M. Alain MAZE
Mme Annie JACQUET
Mme Véronique FENOLL
M. Philippe MOUSNY

13^e Vice-Président,
15^e Vice-Présidente,
1^{er} Membre du Bureau,
Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges. (à titre consultatif).

Était absent :

M. Rodolphe BESTAZZONI

9^e Vice-Président.

Administration :

M. David VIGOUROUX
M. Didier GARCIA
M. Christophe BERNARD
M. Gilles METTI
Mme Sonia HASSAIM

M. Pierre GUILLAMO
Mme Florence PERRIN
Mme Carole BERNARD

Directeur Général des Services,
Directeur Général Adjoint Services à la Population,
Directeur Général Adjoint Relations Humaines,
Directeur des Finances,
Directrice de l'Économie, de la Politique du Commerce et de la Promotion du Tourisme,
Chargé de Mission auprès du DGS,
Adjointe au Responsable du Service des Assemblées,
Directrice du Développement Territorial.

M. Philippe MERCIER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 11 mars 2019

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. ZAC du Moutet - Cession parcelle ZS 104, sise lieudit le Grand Moutet - SCI PIPAC+

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la SCI PIPAC+ souhaite se porter acquéreur de la parcelle ZS 104 de 7 663 m² sur la Zone d'Activités du Moutet correspondant à l'îlot G sur le plan joint ;

Considérant que le prix de vente du terrain est fixé à 32 € HT/m² soit un montant total de 245 216 € HT ;

M. Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser la cession d'un terrain de 7 663 m², cadastré ZS 104 au sein de la ZAC du Moutet à la SCI PIPAC+, ou à toute société s'y substituant, au prix de 32 € HT/m² ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avant contrat ;
- d'autoriser l'acquéreur à effectuer les études de sol et investigations environnementales préalablement à la signature de l'acte de vente et à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols ;
- d'autoriser la signature du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique.

2. Marchés de location longue durée de véhicules - Avenants - Prolongation de la durée des marchés

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les marchés suivants de location longue durée des véhicules arrivent à échéance le 10 mai 2019 :

- N° 15/S/0077 Mégane Break
- N° 14/S/0057 Mégane
- N° 14/S/0058 Yaris
- N° 14/S/0059 Zoé
- N° 14/S/0060 Kangoo VU
- N° 14/S/0061 Kangoo VP

Dans l'attente de la notification de nouveaux marchés, il y a lieu de prolonger ces contrats pour une durée de cinq mois, soit du 11/05/2019 au 11/10/2019.

Il s'agit d'accords-cadre à bons de commande avec des quantités minimum et maximum. Cet allongement du délai d'exécution, sans conséquence sur la quantité maximum, a toutefois un impact sur le montant des prestations de la façon suivante :

N° Marché	Durée	Prestataire	Type véhicule	Montant mensuel en € HT	Montant en € HT initial marché	Montant en € HT prolongation marché 5 mois	Variation en %
15.077	36 mois	DIAC	MEGANE ESTATE	401.34	19 264.32	2 006.70	10.42
14.057	48 mois	DIAC	MEGANE	692.13	33 222.24	3 460.65	10.42
14.058	48 mois	LEASE PLAN	YARIS	4 970.50	238 584.00	24 852.50	10.42
14.059	48 mois	DIAC	ZOE	3 171.07	152 211.36	15 855.35	10.42
14.060	48 mois	DIAC	KANGOO VU	5 771.82	277 047.36	28 859.10	10.42
14.061	48 mois	DIAC	KANGOO VP	1 364.07	65 475.36	6 820.35	10.42
TOTAL				16 782.09	805 540.32	83 910.45	10.42

La commission d'appel d'offres, réunie le 05/04/2019, a émis un avis favorable.

M. Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les avenants correspondants et à en suivre l'exécution.

3. Organisation du 23e Défi interentreprises - Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération de Bourges par la Ville de Bourges

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le « Défi inter entreprises » est une manifestation sportive entre les entreprises d'une même région, unique dans les domaines de l'événementiel sportif en direction des entreprises et surtout un formidable prétexte pour réunir les entreprises dans un contexte valorisant et convivial.

La prochaine manifestation aura lieu le vendredi 27 septembre 2019 à 18 heures au plan d'eau du Val d'Auron, côté plage de Plaimpied.

Pour la 23^e édition de cette manifestation la Communauté d'Agglomération Bourges Plus au titre de sa compétence « développement économique » assure de nouveau le portage de celle-ci.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération Bourges Plus a sollicité la ville de Bourges afin d'obtenir son soutien pour le bon déroulement de la manifestation notamment pour les moyens matériels, techniques et humains, qui seront mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus à titre onéreux.

Le montant de ces moyens matériels, techniques et humains mis à disposition par la Ville de Bourges à la charge de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus est estimé à 11 714,99 €.

M. Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges ;
- d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges.

4. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Création de liaisons douces avec l'aménagement d'infrastructures routières rue Louis Mallet à Bourges - 2nde tranche

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu la création de liaisons douces avec l'aménagement d'infrastructures routières rue Louis Mallet à Bourges au titre de la 2nde tranche et que cette dernière s'inscrit dans la thématique du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'année 2019 et être financée à hauteur de 953 263,22 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Création de liaisons douces avec l'aménagement d'infrastructures routières rue Louis Mallet à Bourges - 2 nd tranche	1 399 052,17 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat), à hauteur de 65%	953 263,22 €
		TEPCV à hauteur de 12 %	183 101,00 €
Aléas de 5%	69 952,61 €	Bourges Plus à hauteur de 23 %	332 640,56 €
TOTAL	1 469 004,78 €	TOTAL	1 469 004,78 €

M. Gérard SANTOSUSOSSO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel de création de liaisons douces avec l'aménagement d'infrastructures routières rue Louis Mallet à Bourges - 2nde tranche ;
- d'autoriser l'inscription des recettes correspondantes au Budget Principal, chapitre 13, article 1311, et l'inscription des dépenses au chapitre opération 15, article 2315 ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès des financeurs susnommés ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**5. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Travaux de
réhabilitation - Mise aux normes et sécurisation des bâtiments de l'Ecole Nationale
Supérieure d'Arts de Bourges**

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu la réhabilitation de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Bourges au travers de travaux d'aménagement, de mise aux normes et de sécurisation notamment sur le clos et le couvert, la verrière et enfin le renforcement de la structure des planchers bois des bâtiments.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la thématique mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2019 et être financée à hauteur de 810 000 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux de réhabilitation – Mise aux normes et sécurisation des bâtiments de l'ENSA	2 450 000 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat) à hauteur de 33 %	810 000 €
		Participation de l'ENSA à hauteur de 33 %	805 000 €
		BOURGES PLUS à hauteur de 34 %	835 000 €
TOTAL	2 450 000 €	TOTAL	2 450 000 €

M. Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel des Travaux de réhabilitation – mise aux normes et sécurisation des bâtiments de l'ENSA de Bourges ;
- d'autoriser l'inscription des recettes correspondantes au Budget Principal, chapitre 13, article 1311, et l'inscription des dépenses au chapitre opération 29 article 2313 ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

**6. Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement Local - Travaux
d'aménagement - Mise aux normes et sécurisation du 1er étage de la Maison de l'Habitat de
Bourges Plus**

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que de manière opérationnelle, il est prévu des travaux d'aménagement, de mise aux normes et de sécurisation du 1^{er} étage de la Maison de l'Habitat de Bourges Plus située 4 Cours Avaricum à Bourges. En effet, ce projet vise à créer une structure se définissant comme étant un lieu « ressource » identifié et accessible pour les habitants de l'agglomération sur les questions d'habitat et de redynamisation du cœur de ville.

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans la thématique mise aux normes et à la sécurisation des équipements publics définie par l'Etat.

Considérant que cette opération pourrait s'inscrire dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2019 et être financée à hauteur de 104 000 €.

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux d'aménagement – Mise aux normes et sécurisation du 1er étage de la Maison de l'Habitat de Bourges Plus	130 000 €	Dotation de soutien à l'Investissement Local (Etat) à hauteur de 80 %	104 000 €
		BOURGES PLUS à hauteur de 20 %	26 000 €
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €

M. Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement prévisionnel des Travaux d'aménagement – Mise aux normes et sécurisation du 1er étage de la maison de l'habitat de Bourges Plus ;
- d'autoriser l'inscription des recettes correspondantes au Budget Principal, chapitre 13, article 1311, et l'inscription des dépenses au chapitre opération 22, article 2315 ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter la subvention maximum auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

7. Consultation pour la collecte des déchets en porte à porte de Bourges Plus

Rapporteur : M. Yvon BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'une consultation a été lancée le 19 décembre 2018, sous forme d'appel d'offres ouvert pour la collecte des déchets ménagers de Bourges Plus en porte à porte. La période de publicité s'est achevée le 4 février 2019.

La prestation consistait à :

- Collecter en porte à porte les déchets ménagers sur tout le territoire de Bourges Plus,
- Collecter les déchets des marchés alimentaires de Bourges,
- Collecter les déchets du Printemps de Bourges,
- Assurer des prestations ponctuelles de fourniture et de lavage de bacs.

Une variante libre, non obligatoire, autorisait les candidats à proposer des motorisations alternatives au carburant diesel. Seuls deux candidats sur les quatre ayant transmis une offre ont répondu.

Il s'avère que depuis l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises au cours de l'année 2018, le contexte local s'est fortement densifié en matière de production et de distribution de gaz (méthane) avec notamment la multiplication d'installations de méthanisation, qui selon GRDF, permettrait de couvrir l'intégralité des besoins du territoire.

Aussi, maintenant deux nouvelles stations de distribution de Gaz Naturel Volatil (GNV) se sont installées sur le secteur du Moutet à Bourges.

Par ailleurs, l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial a permis de définir un cadre stratégique pour mettre en œuvre la transition énergétique. Un de ses axes porte sur l'éco-exemplarité de la collectivité. La collecte des déchets ménagers est une cause importante de consommation de carburant, et donc d'émission de Gaz à Effet de Serre. Alimenter les véhicules de collecte avec du GNV en parallèle du développement de la production de gaz à partir de ressources renouvelables constituera donc un élément de la politique d'éco-responsabilité de la collectivité.

M. Yvon BEUCHON rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

de ne pas donner suite à cette consultation, afin d'élaborer un nouveau cahier des charges tenant compte de ces éléments.

8. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation - Convention pour le versement d'une subvention à l'Association Sportive Centre Universitaire de Bourges pour la participation à la Coupe de France des IUT de sports collectifs

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Destinée à organiser et favoriser la pratique des sports par les étudiants inscrits à l'Université (IUT de Bourges ; UFR Droit Economie Gestion de Bourges ; Collegium Sciences et Techniques de Bourges et ESPE), l'Association Sportive Centre Universitaire de Bourges représente ces mêmes établissements lors des compétitions et épreuves sportives dont le championnat universitaire régional organisé par le comité régional. Cette année, la participation des équipes les plus performantes étaient de l'ordre de 3 équipes qualifiées aux finales à Rennes le 07 février 2019.

Des étudiants de l'association ont donc également été présents à la Coupe de France des IUT de sports collectifs, au Creusot, du 20 au 22 mars 2019, pour la onzième année, afin d'assister aux épreuves de la Coupe de France et du Championnat de France. Cet événement a ainsi permis à tous les étudiants ayant participé aux championnats universitaires pendant l'année de se réunir durant une journée commune. Des étudiants issus de tous niveaux et composantes de l'IUT de Bourges ont d'ailleurs été présents au sein des différentes équipes et depuis plusieurs années l'IUT de Bourges est toujours classé dans les 5 premiers IUT de France.

Le budget total prévu de 8 500 € se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Transports (2 cars)	4 000 €	Université- FSDIE (Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)	4 000 €
Hébergement	1 500 €	IUT de Bourges	1 500 €
Repas	1 400 €	Subvention Bourges Plus	1 500 €
Soirée	600 €	Participation des étudiants	1 000 €
Tee-shirt évènementiel	600 €	Organisation soirées	500 €
Divers : navettes, Pharmacie	400 €		
Total	8 500 €	Total	8 500 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

DECIDE
à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Association Sportive Centre Universitaire de Bourges sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l' Association Sportive Centre Universitaire de Bourges ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'Institut National des Sciences Appliquées-Centre Val de Loire pour la participation à la coupe de France des IUT des sports collectifs ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'Association Sportive Universitaire de Bourges et tout document se rapportant à la présente délibération.

9. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société (APUIS) de Bourges pour l'accueil d'étudiants allemands

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Interface entre les collectivités et l'IUT de Bourges, l'APUIS (Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société) a pour objectif de permettre la réalisation de projets, hors programmes pédagogiques, articulés autour de quatre axes : la recherche tertiaire, la vie étudiante, la maison des chercheurs et un échange annuel avec l'Allemagne. Dans ce cadre, elle participe conjointement avec l'IUT à l'organisation de l'échange franco-allemand avec la ville d'Augsbourg. Cette rencontre universitaire franco-allemande entre les étudiants des deux pays a d'ailleurs eu lieu à l'IUT de Bourges du 1^{er} au 8 mars 2019. Ce nouvel échange a une coloration toute particulière, puisque Bourges et Augsburg viennent de célébrer les cinquante ans de jumelage.

Vingt-quatre étudiants allemands et leur accompagnatrice ont ainsi été attendus afin de réaffirmer l'importance de l'ouverture culturelle et de la communication entre les deux pays. Le programme du séjour axé sur des activités linguistiques et culturelles ainsi que des visites d'entreprises a eu pour objectif de mieux faire connaître Bourges et sa région, le tissu industriel local, mais également de se retrouver et d'échanger sur les cultures des deux pays.

Le budget total prévu de 8 150 € se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Hébergement	3 500 €	IUT	400 €
Alimentation	2 500 €	Actions étudiantes	587 €
Transports	1 800 €	OFAJ	4 863 €
Visites	200 €	Ville de Bourges	800 €
Frais généraux	150 €	Bourges Plus	500 €
		Conseil départemental du Cher	1 000 €
Total	8 150 €	Total	8 150 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 500 € à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société pour l'accueil de 24 étudiants allemands ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société pour l'accueil de 24 étudiants allemands ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'Association pour la Promotion des Relations Université, Industrie, Société pour l'accueil de 24 étudiants allemands (annexe 1 projet de convention) et tout document se rapportant à la présente délibération.

10. Développement de l'enseignement supérieur et de la formation – Convention pour le versement d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation du XIV Colloque Arcs Électriques (CAE XIV)

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Colloque consacré aux Arcs Électriques (CAE), dédié à la physique de l'arc électrique et ses applications, a été initié pour la première fois à Orléans en 1995. Vingt-quatre ans après, c'est de nouveau la Région Centre Val de Loire, à travers la ville de Bourges et le site Lahitolle, qui accueille la quatorzième édition du colloque qui a eu lieu les 18 et 19 mars 2019 au sein de la Salle d'Armes.

Ce colloque s'adresse aux doctorants, universitaires et ingénieurs francophones travaillant sur les problématiques liées aux arcs électriques et plasmas thermiques. Il permet ainsi de favoriser la confrontation et la diffusion des résultats de travaux de recherche dans ce domaine, d'intensifier les échanges entre tous les chercheurs et de fédérer leur communauté, mais également de donner l'opportunité aux doctorants de présenter leurs travaux scientifiques devant leurs pairs.

Les contributions donneront lieu à une publication au sein d'une édition spéciale de la revue Journal International de Technologie, de l'Innovation, de la Physique, de l'Énergie et de l'Environnement (JITIPEE).

Le CAE favorise également la mise en place d'une communauté de recherche articulée notamment autour du laboratoire GREMI, reconnu en France pour ses compétences et son expertise dans le domaine. Vecteur de rayonnement pour le laboratoire GREMI sur l'ensemble du territoire régional, mais également en France et à l'étranger, ce colloque contribue à la diffusion de travaux de recherche originaux et innovants auprès de la communauté scientifique et des entreprises ainsi qu'à l'accroissement des échanges nationaux et internationaux sur la question des arcs électriques.

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Promotion	667 €	Inscriptions	10 625 €
Restauration et logistique	9 695 €	Subventions	
		- Université Orléans	1 000 €
		- Région	600 €
		- CD du Cher	500 €
		- Bourges Plus	1 500 €
		- SFP Plasma	500 €
		- Association Arc électrique	2 000 €
Communication	6 363 €		
Total	16 725 €	Total	16 725 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) sous réserve de la signature d'une convention relative à la subvention accordée au CNRS ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée au CNRS pour l'organisation du Colloque sur les Arcs électriques ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée au CNRS et tout document se rapportant à la présente délibération.

11. Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – Attribution de subvention au Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire (LEPGE INSA CVL)

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pour cette édition 2019 qui se déroule du 16 au 21 avril et pour la 9^e année consécutive, l'association a décidé d'organiser un tremplin musical étudiant. L'événement a accueilli une centaine d'étudiants venus de la France entière. L'objectif étant de promouvoir leurs talents à travers le festival du Printemps de Bourges. Le Printemps des Grandes Écoles souhaite également développer la communication et accueillir les gagnants de l'édition précédente.

Cet événement, qui concourt à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, nécessite un budget de 5 750 €.

Dépenses		Recettes	
Communication	260 €	Université- FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)	750 €
Déplacements / Défraiement groupes	4 000 €	Subvention Conseil Départemental	4 000 €
Denrées alimentaires	900 €	Subvention Bourges Plus	1 000 €
Goodies	240 €		
Location utilitaire	310 €		
Mascotte	40 €		
Total	5 750 €	Total	5 750 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre-Val de Loire, sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre-Val de Loire ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre-Val de Loire ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre-Val de Loire et tout document se rapportant à la présente délibération.

12. Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – Attribution de subvention à l'Association des élèves de l'INSA (AEI)

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ce tout premier Congrès du Groupe INSA avait ainsi pour but de réunir une délégation de 20 représentants associatifs ou élus de chaque INSA, à Bourges le week-end du 2 et 3 Mars 2019, autour de la thématique de l'éthique et du climat, et de leur proposer des formations, des conférences, des débats et des tables rondes, dispensées par des entreprises, des associations, des alumni, des professeurs et des étudiants.

Les principaux objectifs de ce congrès étaient de promouvoir les relations et les liens entre tous les élèves des INSA, de faire réfléchir les participants sur une thématique d'actualité, de former les élèves associatifs à leurs devoirs et à leurs responsabilités, de sensibiliser les participants à l'importance de la sécurité et de la prévention, et enfin, d'inculquer aux élèves associatifs les bonnes pratiques pour organiser un événement festif responsable.

En outre, ce congrès était entièrement organisé par des étudiants et l'ensemble des prestations (Restauration, Hébergement, Navette Bus...) étaient proposés à des entreprises locales.

Enfin, Le congrès proposait également une soirée de Gala le samedi soir, ouvert aux étudiants extérieurs, permettant ainsi à l'animation de la vie étudiante de la ville de Bourges.

Par ailleurs, les projets de l'AEI sont de reconduire tous ces événements, d'instaurer un journal hebdomadaire inter-INSA, de travailler encore plus avec le BNEI (Bureau National des Élèves Ingénieurs), et enfin, d'organiser le tout premier Congrès du Groupe INSA, qui était l'objet de cette demande de subvention.

Cet événement, qui concourrait à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, nécessitait une subvention de 1 000 €.

Dépenses		Recettes	
Hébergement	4 259,20 €	Fonds de la vente de pulls	1 000 €
Location salle Gala	1 186,60 €	Fonds du dernier High Five	500 €
Restauration	1 841,57 €	Inscriptions	3 600 €
SACEM	533 €	CVEC INSA CVL	2 000 €
Gardiennage	256,80 €	Subvention Bourges Plus	1 000 €
Welcome Pack	485,33 €	Fondation INSA	1 000 €
Badges	287,50 €	INSA Alumni	2 000 €
Navettes bus	1 000 €	Cap Gemini	2 000 €
Trajets	5 000 €	Boissons	1 500 €
Boissons	500 €	Entrées extérieures GALA	750 €
Total	15 350 €	Total	15 350 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association des élèves de l'INSA (AEI), sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'association des élèves de l'INSA (AEI) ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association des élèves de l'INSA (AEI) ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association des élèves de l'INSA (AEI) et tout document se rapportant à la présente délibération.

13. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention à l'Association Economie Sociale Familiale Lycée Jacques Cœur de Bourges pour l'organisation de la Conférence Laïcité et Travail Social

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'Association ESF organise une conférence dont la thématique d'actualité est en lien direct avec les pratiques professionnelles des étudiants, futurs travailleurs sociaux.

La conférence a eu lieu au lycée Jacques Cœur, dans l'amphithéâtre de la Chapelle en capacité d'accueillir jusqu'à 250 personnes, le jeudi 23 mai 2019.

Cet événement a réuni des travailleurs sociaux du territoire (référents de stages et partenaires) et des thèmes autour de l'homophobie et du travail social ont été évoqués avec Frédéric GAL, Directeur Général de l'association « Le Refuge ». De plus, des sujets relatifs à l'exclusion ont été débattus lors de cette conférence en partenariat avec l'association Anne Lorient ainsi qu'avec les étudiants de deuxième année de DUT carrière sanitaire et sociale de l'IUT de Bourges et leurs formateurs.

L'intérêt pédagogique de cette conférence porte principalement sur la laïcité, concept républicain, qui fait débat actuellement. Lors de cet échange, les intervenants ont redéfini la laïcité dans ses principes et une réflexion a été menée autour du positionnement des intervenants sociaux, vis-à-vis des différents publics, mais également en fonction de leurs propres convictions.

Un partenariat a également été mis en place avec l'IUT de Bourges. Ainsi environ 30 étudiants de DUT Carrières Sociales ont participé, ainsi que leurs formateurs. Cette conférence sur la laïcité et travail social a donc eu pour but principal de promouvoir la cohésion entre les différents acteurs sociaux et de développer les relations et les liens entre les élèves des établissements supérieurs.

Cet événement, qui concourt à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, nécessite une subvention de 600 €.

Dépenses		Recettes	
Intervention de Faïza Guélamine	500 €	IUT BOURGES, département Carrières sociales	500 €
Frais de déplacement de Faïza Guélamine	100 €	Subvention Bourges Plus	600 €
Représentation Théâtre K par Gérald Dumont et déplacements	1 582 €	Association ESF J. Cœur – participation des professionnels	382 €
Intervention Laïcité 18	300 €	Subvention Conseil Départemental	600 €
		Lycée Jacques Cœur	400 €
Total	2 482 €	Total	2 482 €

M. Patrick BARNIER rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association Economie Sociale Familiale Lycée Jacques Cœur (ESF), sous réserve de la signature de la convention relative à la subvention accordée à l'association ESF pour l'organisation d'une conférence laïcité et travail social ;
- d'approuver la convention relative à la subvention accordée à l'association l'Association Economie Sociale Familiale Lycée Jacques Cœur (ESF) ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association ESF ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

14. Direction des Ressources Humaines. Contrat d'assurance "prévoyance statutaire" pour les agents affiliés à la CNRACL - Appel d'offres ouvert

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que cette assurance a pour objet de garantir tout ou partie des prestations mises à la charge de la collectivité territoriale en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 régissant le statut des agents de la fonction publique territoriale.

Le contrat actuel expirant le 31 décembre 2019, il convient de lancer une nouvelle consultation allotie selon la procédure d'appel d'offres ouvert groupé avec la Ville de Bourges, pour la couverture de la garantie accidents ou maladies imputables au service, ainsi que la garantie Congés de Longue Maladie et Congés de Longue Durée, des personnels affiliés à la CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans.

La dépense correspondante annuelle est estimée à 600 000 € TTC dont :

- Lot n° 1 - Communauté d'Agglomération de Bourges - garantie accidents ou maladies imputables au service, garantie Congés de Longue Maladie et Congés de Longue Durée pour un montant de 350 000 € TTC (les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets pendant lesquels s'exercera la garantie, chapitre 012, article 6455, fonctions 020 et 812 du budget principal, chapitre 012, article 648, des budgets Eau et Assainissement) ;
- Lot n° 2 – Ville de Bourges - garantie accidents ou maladies imputables au service pour un montant de 250 000 € TTC (les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets pendant lesquels s'exercera la garantie, chapitre 012, article 6455, fonction 020, ligne de crédits 5514, du budget principal).

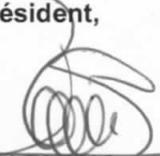
M. Pascal BLANC rapporteur entendu, le Bureau Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre toute décision dans le cadre de la procédure de passation de ces marchés ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants conformément à la convention de groupement ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à suivre l'exécution du lot 1.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h25.

Fait à Bourges, le 30 avril 2019

Le Président,

Pascal BLANC

The seal of the Communauté d'Agglomération de Bourges is circular. It features a central emblem with a figure holding a staff and a star above. The text around the seal reads "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES" at the top and "1978" at the bottom. A small star is positioned at the bottom center of the seal.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.